



# Diagnostic du raccordement au réseau d'assainissement collectif

Numéro de dossier : 23/IMO/32277/  
Date du repérage : 04/01/2023  
Heure d'arrivée : 14 h 15  
Durée du repérage : 02 h 45

## Objet de la mission :

- Vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement,
- Recueillir ou réaliser une description de l'installation,

### Désignation du ou des bâtiments

#### Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Charente-Maritime**  
Adresse : ..... **30 RUE DU MARECHAL LECLERC**  
Commune : ..... **17110 ST GEORGES DE DIDONNE**  
**Section cadastrale BE, Parcelle(s) n°**  
**123**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

### Désignation du propriétaire

#### Désignation du client :

[REDACTED]

### Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : [REDACTED]

### Repérage

Périmètre de repérage :

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **RENAUD AUGRY**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SARL AUGRY**  
Adresse : ..... **7 AVENUE JEAN JAURES, 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE**  
Numéro SIRET : ..... **414 135 574**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

### Conclusion eaux pluviales :

Les EP se rejettent à l'intérieur de la propriété sur la terrasse.

### Conclusion eaux usées :

L'ensemble de l'installation n'a pu être que partiellement contrôlé car très faible débit d'eau.

### Observations :

Faire vérifier l'installation.

**Repérage:****Date du repérage :**

04/01/2023

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**

MEUNIER STEPHANE - HUISSIER 0685024962

**Liste des pièces visitées :**

Étage - Cuisine,

Étage - Dégagement,

Étage - Séjour / salon,

Étage - Chambre 1,

Étage - Salle d'eau wc,

Étage - Chambre 2,

Étage - Cage d'escalier,

Rez de jardin - Garage,

Rez de jardin - Chaufferie,

Rez de jardin - Chambre 3,

Rez de jardin - Wc 2,

Rez de jardin - Salle d'eau,

Rez de jardin - Cuisine 2,

Maison - Comble,

Maison - Façades,

Maison - Toiture,

Annexes - Terrain

**Pièces ou parties de l'immeuble non visitées :**

Annexes - Abri de jardin (Inaccessible en raison de l'encombrement),

Annexes - Abri de jardin 2 (Absence de clef),

Ensemble de l'immobilier - Sols / murs / plafonds (Nombreux revêtement collé; doublages et coffrages divers; Pièces meublées le jour de la visite),

Ensemble de l'immobilier - Sols / murs / plafonds 1 (Encombrement très important)

**Principaux points examinés :**

- Existence, localisation et description de la filière

**Plans / croquis :**

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

**CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :****Type de bâtiment :** ..... Habitation**Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système?**

Non

**Existe-t-il des documents permettant de déterminer l'implantation du système ?**

Non

**Le système est-il alimenté en eau lors de l'intervention ?**

Oui

**Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?**

Oui

**Existe-t-il un captage d'eau ?**..... Non**L'accès est-il visitable en limite de propriété ?** ..... Oui**Existe-t-il un clapet anti-retour en contrebas ?** ..... Non**Existe-t-il un poste de refoulement ?** ..... Non**Les réseaux ont-ils plus de deux ans ?**..... Oui**Méthode de contrôle employée ?**..... Colorant**Type de réseau :** ..... Eaux usées et pluviales séparées

**RACCORDEMENT DES EAUX USEES :**

**Type de raccordement :** .....Tabouret de passage direct  
**Diamètre du branchement (mm) :** ..... 100  
**Matériau du branchement :** .....Plastique  
**Raccordement des eaux-vannes :** .....Branchement EU  
**Raccordement des eaux ménagères :** .....Branchement EU  
**État du raccordement :** .....Existant bon état  
**Présence et état d'une fosse** .....non visible  
**L'écoulement est-il correct ?** .....Ecoulement faible  
**Présence d'une ventilation générale ?** .....Non visible

Détails des éléments contrôlés pour les eaux usées :

Pièce concernée	Élément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation
Cuisine	Evier	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle d'eau wc	WC	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle d'eau wc	Douche	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle d'eau wc	Lavabo	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Wc 2	WC	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Chambre 3	Lavabo	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle d'eau	Douche	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Cuisine 2	Evier	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	

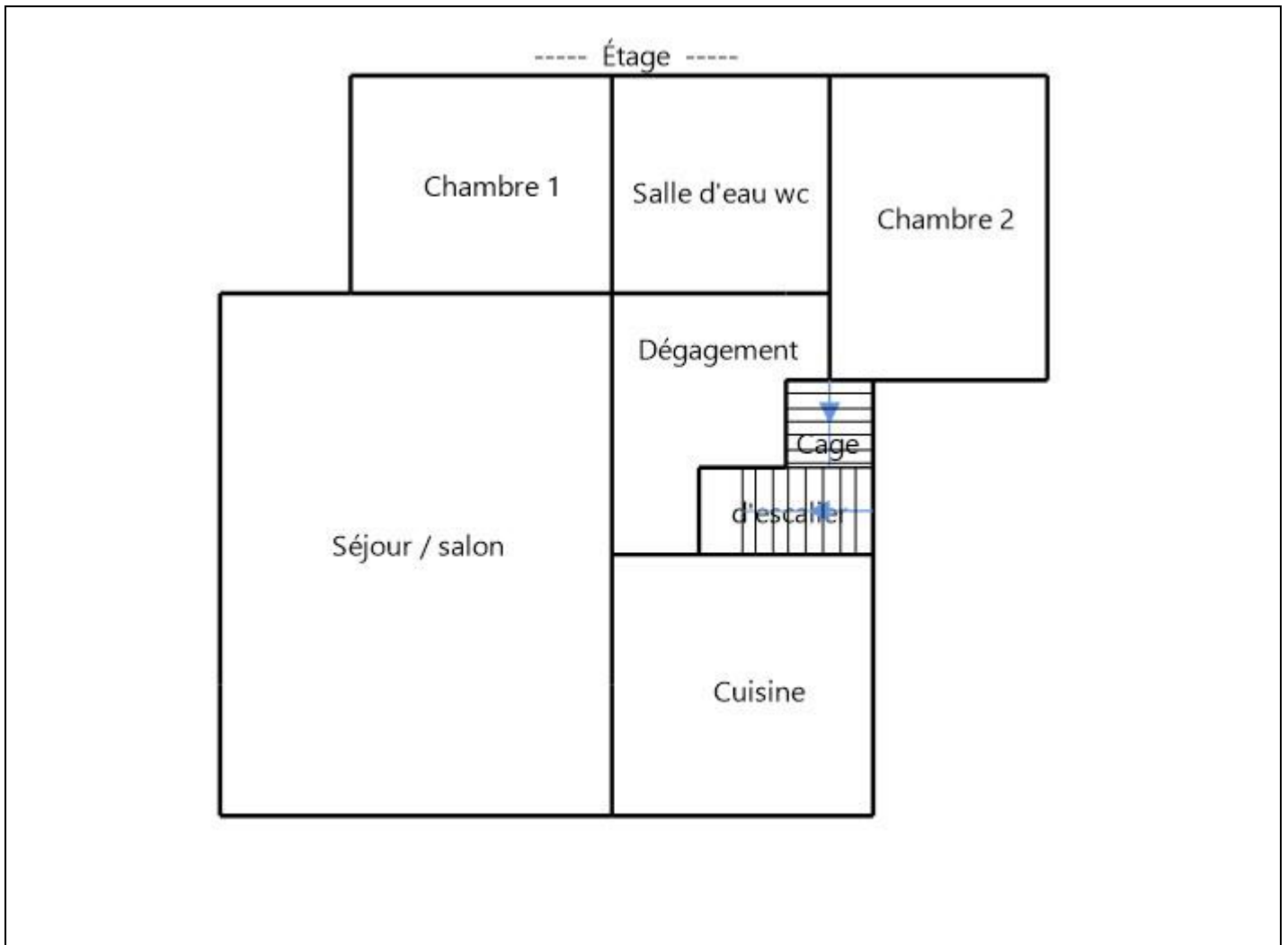
**RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES:**

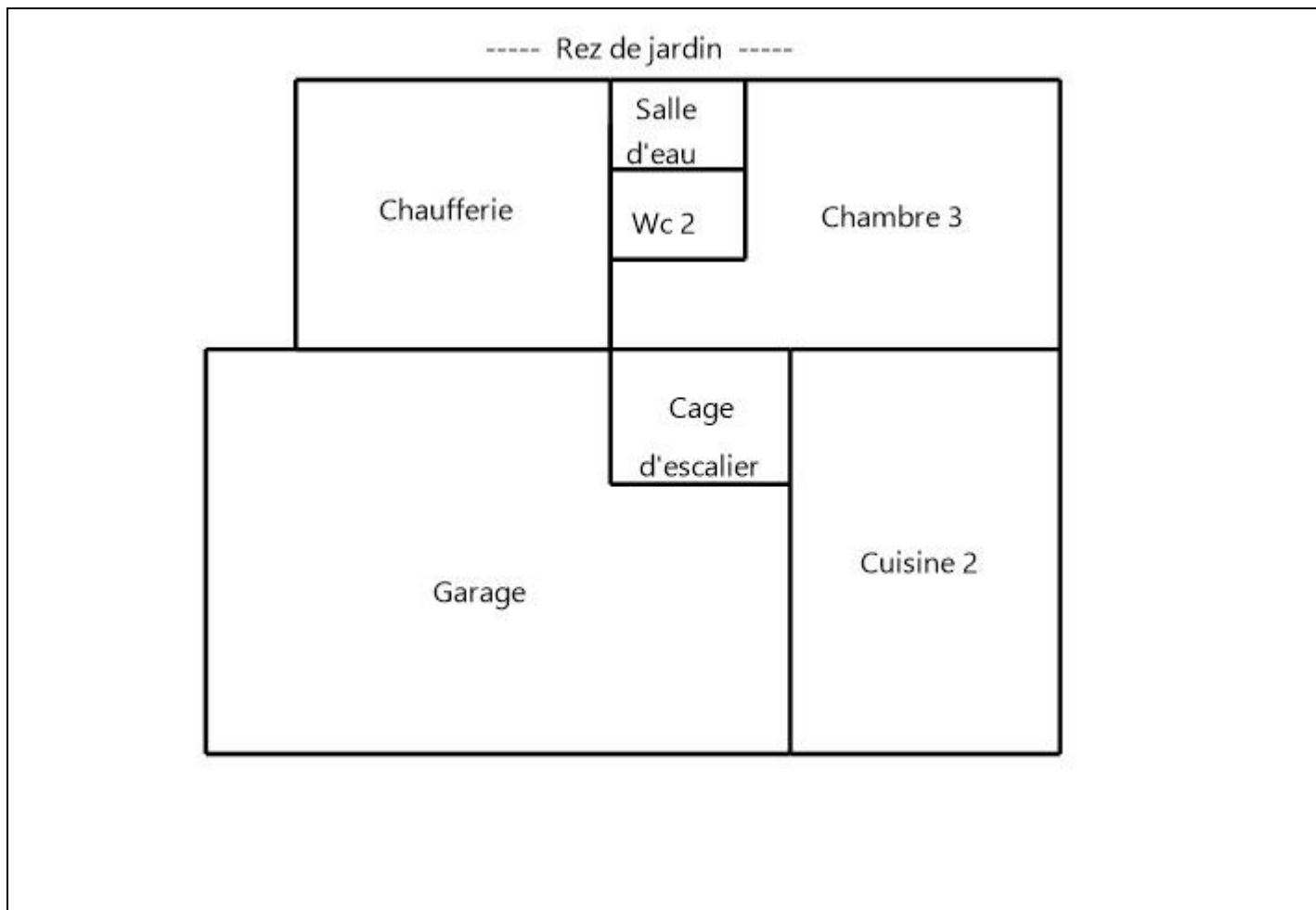
**Type de raccordement :** Descente de gouttière  
**Diamètre du branchement (mm) :**  
**Matériau du branchement :**  
**Etat du raccordement :** Existant fortement dégradé  
**Séparation des eaux usées et pluviales :** Oui  
**Présence d'un récupérateur d'eau de pluie :** Inexistant

Détails des éléments contrôlés pour les eaux pluviales :

Pièce concernée	Élément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation

Fait à **ST GEORGES DE DIDONNE**, le **04/01/2023**Par : **RENAUD AUGRY**





Photos :

	<p>Photo n° PhAss001 Localisation : Eau Pluviales Description : Type de raccordement : Descente de gouttière</p>
---	--



Accréditation  
n°4-0557  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr



## CERTIFICATION attribuée à :

N° de certification  
**B2C - 0165**

**Monsieur Renaud AUGRY**  
Dans les domaines suivants :

**Certification Amiante :** Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Amiante avec mention :** Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et l'évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des Immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments Industriels.- Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C - Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Termites :** Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Gaz :** Etat de l'installation intérieure de gaz

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Electricité :** Etat de l'installation intérieure d'électricité

**Obtenu le :** 14/11/2018

**Valable jusqu'au :** 13/11/2023\*

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification Plomb :** Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification DPE :** Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation. Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Certification DPE avec mention :** Diagnostic de performance énergétique d'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation.

**Obtenu le :** 04/05/2018

**Valable jusqu'au :** 03/05/2023\*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 16 novembre 2018

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)

18 rue Eugène Delacroix • 67200 STRASBOURG • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : [b.2.c@orange.fr](mailto:b.2.c@orange.fr) • [www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)